

Le SNPDEN et les personnels de direction, responsables mais toujours mobilisés

De nouveau, je souhaite apporter, au nom du SNPDEN, un message fort de soutien à tous les personnels de direction qui organisent l'orientation et les examens dans des conditions difficiles, à tous ceux qui depuis des semaines voire des mois ont vécu les mouvements sans un soutien insistant de nos autorités de tutelle, en partie compensé par un appui récent de nos ministres.

Sur le terrain nous avons assuré sans défaillir notre mission de représentants de l'Etat, alors que le ministre de l'Education Nationale, après avoir programmé un rendez vous avec le SNPDEN le 19 mai l'a annulé sans autre forme de procès et sans dire pourquoi il souhaitait nous voir. Le 22 mai, je lui ai donc adressé un courrier pour réagir aux projets ministériels, pour rappeler nos attentes et notre exigence pour l'ouverture de négociations. Ce courrier n'a toujours reçu aucune réponse. Quelle conception du dialogue social et quel mépris pour les personnels de direction que nous représentons !

Sous la pression de la mobilisation, le Premier ministre a décidé de reprendre en main les dossiers de l'Education Nationale et de confier la responsabilité de la partie décentralisation à son ministre de l'Intérieur.

Le report de la loi et une négociation « sans tabou » ont été obtenus lors de la première rencontre. La deuxième rencontre a été celle des reculs du gouvernement :

- fin de l'expérimentation sur l'autonomie des établissements ;
- abandon du transfert des médecins, des assistants sociaux et des COPsy mais maintien de celui des personnels TOS ;
- 80 millions d'euros, mis en réserve, débloqués notamment pour les assistants d'éducation.

En revanche, sur le dossier des conditions de travail, pris en charge par le ministre de la Fonction Publique, tout reste à faire.

Sur les retraites, la position du gouvernement est celle de la fermeture face à des organisations syndicales responsables qui proposent une autre réforme.

Nous sommes en phase avec l'UNSA qui dénonce le principe de la décote, propose un autre mode de cotisation, et souhaite renégocier l'allongement de la durée de cotisation.

Le gouvernement a choisi l'épreuve de force, après une parodie de négociation avec la CFDT et la CGC, et il porte la lourde responsabilité de négliger un vrai dialogue social avec l'ensemble des organisations représentatives. Cela risque d'avoir des conséquences durables sur les rapports sociaux dans notre pays alors que la plaie des dernières élections présidentielles n'est pas refermée. Pour réconcilier les citoyens avec la « res publica », il faut donner toute sa place aux corps intermédiaires, notamment aux syndicats ; ne pas le faire est une faute grave !

Encore une fois le SNPDEN, dans sa démarche, et les personnels de direction dans leur métier, ont su montrer un grand esprit de responsabilité ; nous attendons que le Premier ministre et le gouvernement fassent preuve de la même sagesse dans le dossier des retraites, mais aussi avec les personnels de direction, en ouvrant le dialogue et la négociation.

Pour notre part nous restons mobilisés.



Philippe GUITTET

Éditorial **3**
Agenda
Décisions BN
Le SNPDEN écrit...

6 **Actualités**
Décentralisation
Retraites

Dossier CSN **17**
des 14 et 15 mai

49 Classement des établissements

Europe **55**
Entretien
Collège de Salazie

61 **Chronique**
juridique
Questions réponses...

Index des annonceurs

ALISE	2
INCB	10, 11
SCOLA	15
INCB	68

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris
Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69
Mél : siege@snpdn.net
Directeur de la Publication : Philippe GUITTET
Rédacteur en chef : Annie Prévot
Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard
Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres
Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller
Réalisation : Johannes Müller
Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55
Chef de Publicité : Fabrice Mauro
Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400
Lagny – Tel : 01 64 12 17 17
Direction – ISSN 6-5 294
Commission paritaire de publications
et agence de presse
1 798 D 73 S du 11 mars 1993
Direction n° 109
Mis sous presse le 30 mai 2003
Abonnements : 35 € (10 numéros)
Prix du numéro : 3,8 €